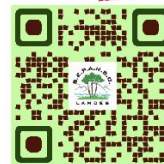




Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES

Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE



De la Nature et des Hommes

www.sepanso40.fr

Au jour le jour – Septembre 2024

01 09 : Misson – L'association « Mieux vivre dans la vallée des Arrigans » adresse une Nième plainte contre l'usine Fertinagro pour non respect de l'arrêté préfectoral du 03 janvier 2006 (4 pages).

03 09 : concertation préalable du public - Modification n°2 du plan local d'urbanisme intercommunal. Août 2024 - 3ème temps de concertation préalable, du 05 août au 5 septembre – Observations SEPANSO pour le secteur de Soustons : 3 pages + 3 plans

04 09 – Terr'Arbouts – Communiqué de presse SEPANSO : « Enterr'ARBOUTS » (1 page dans laquelle sont bien listées les griefs contre ce projet)

04 09 – Moliets – Le 26 octobre 2024, la SEPANSO avait interrogé la préfecture au sujet des sables criblés déposés par le département sur le secteur de Deléon puisque ceux-ci contiennent des Granulés Plastiques Industriels. La préfecture n'ayant pas répondu et la situation n'ayant pas évolué pour protéger le site sensible de l'embouchure du courant d'Huchet, la SEPANSO interroge à nouveau la préfète, cette fois-ci en mettant en copie le Cèdre à Brest qui s'intéresse aux origines de la dispersion de ces GPI.

04 09 : Lit & Mixe – Participation du public par voie électronique pour un projet soumis à évaluation environnementale – Comme quelques personnes du secteur, la SEPANSO a écrit pour faire savoir qu'elle est opposée au projet de lotissement sur 7 hectares pour de multiple raisons : Projet initial : 88 lots pour 10 hectares soit 8,8 constructions/ha et Projet revu : 83 lots pour 7 hectares soit 11,85 constructions/ha. La spéculation sur cet espace remarquable est évidente !

05 09 : Huchet – La SEPANSO interroge la Chambre régionale des comptes Nouvelle Aquitaine en s'étonnant que l'État n'ait pas imposé une redevance d'Autorisation d'Occupation Temporaire du Domaine Public Maritime (2 pages avec annexes)

05 09 : Mont de Marsan – CDNPS – Sites et Paysages - Georges Cingal a représenté la SEPANSO

06 09 : Moliets – La SEPANSO demande à la préfecture copie du plan du Domaine Public Maritime naturel.

06 09 : Dax - comité de suivi environnemental pour l'interconnexion électrique entre la France et l'Espagne par le Golfe de Gascogne – Georges Cingal excusé

07 09 : Terr'Arbouts – Sud-Ouest publie un nouvel article « *La préfecture donne son feu vert au projet* » accompagné d'un encart : « *Le MODEF s'interroge sur l'avenir de l'autonomie alimentaire. Quant à la SEPANSO, elle regrette entre, un chamboulement du paysage* »

La SEPANSO a été surprise par la dernière phrase de l'article d'Aurélié Champagne : « Les Amis de la Terre, qui avaient mis des réserves mais ne s'opposaient pas au projet, par exemple, sont optimistes ; elle a donc interrogé sa présidente, également désagréablement surprise, qui lui répond : « *Nous sommes désagréablement surpris de la teneur de cet article concernant les AT Landes. Nous sommes depuis le début opposés à ce projet, voir ce que nous avons écrit à l'EP en mars 2024 :*

<https://www.amisdelaterre40.fr/spip.php?article997>. *J'informe le CA et nous allons réagir à ces mensonges. »*

07 09 : Saint-Julien en Born – A la demande des membres du Collectif des Résidents de la Lette, Jean Dupouy, vice-président de la SEPANSO 40, a réalisé une étude acoustique (36 pages) qu’il adresse au maire de la commune. L’objectif de cette démarche est une concertation des parties en espérant que notre relevé permette de trouver les avancées nécessaires pour concilier à la fois le respect de la vie privée, les exigences de la vie en groupe et les intérêts du camping. Nous vous rappelons que le collectif des riverains de la Lette sera disponible **semaine 44** de 2024 pour cet échange et vous laissons fixer la date et le lieu de cette rencontre.

08 09 : Lit & Mixe – La SEPANSO reçoit copie d’un courrier (2 pages) marquant l’opposition d’un couple au projet SOVI (Consultation par voie électronique adressée au maire)

08 09 : Moliets – Nouveau courrier adressé à la Direction générale de l’aménagement, du logement et de la nature pour faire observer que le CoPil de la Réserve aurait dû être consulté sur le projet de détournement du Courant d’Huchet

09 09 : Saint-Geours de Maremne – La SEPANSO adresse au maire un Recours gracieux contre les PC 040 26 124 D0012 & 040 26 124 D0. Parallèlement elle demande à la préfète un contrôle de légalité de ces permis.

09 09 : Pau – Instance 2402140-1 - L’audience « Irrigation – Tierces personnes » a été reportée du 3 au 9 septembre - Georges Cingal a représenté la SEPANSO

10 09 : Mont de Marsan – CODERST - Georges Cingal a représenté la SEPANSO

10 09 : Mont de Marsan – CDPENAF - Georges Cingal a représenté la SEPANSO – PV officiel : 10 pages

11 09 : Rion des Landes – Dossier 24BX02050 (SAS RionDesBois) – La Cour administrative d’appel reçoit les observations de la SCP Krust-Penaud agissant dans l’intérêt de la commune (17 pages + 2 pièces jointes)

11 09 : SAGE Midouze – réunion en visioconférence de la Commission Locale de l’Eau - La CLE Midouze a été sollicitée pour émettre deux avis : l’un sur la DUP du forage Lucbardez & Bargues et l’autre sur le PLUi Bastides & Vallons du Gers (concerné également par le SAGE Adour amont).

11 09 : Saint-Justin et Vielle-Soubiran - Enquête publique préalable à une demande d’autorisation de défrichement sur environ 43 hectares pour l’édification d’une centrale photovoltaïque – Observations SEPANSO : 4 pages + 2 pièces jointes

12 09 : Pau – Instance 2402140-1 – Suivi audience du 09 septembre - **Article 1er : La requête présentée par l’EARL Lartigue et autres est rejetée.** Article 2 : L’intervention volontaire de l’EARL de NINET, l’ASA de CASSEN-GOUSSE, l’EARL PHILIPPE TARTAS, M. Franck TARTAS, l’EARL BROQUA et FILS, l’EARL DOMAINE de RIBERE, la SCEA de MAMOURETTE, l’EARL du MACON, la SCEA du DOMAINE de MALAGA, la SCEA PEPINIERES PEYRES, l’EARL de BOUNINE, la société ou M. BROQUA, la société ou M. DU PUYOBRAU, l’EARL du MEGNON, l’EARL BERNADET, l’EARL CAPDEVILLE, l’EARL LEBRUN, le GAEC de l’AJOUIC, M. François LAFITTE, M. Vincent DABADIE, M. Arnaud BARBE, le GAEC de LABADUC, la société de PEYANNE, la société ou M. PESSANS, M. Loïc BAROUILLET, le GAEC de PEBEROT, la société ou M. de LABAIGT, l’EARL FERME de le HOUN, M. Mathieu PERSILLON, M. Pierre SAINT-LEZER, l’EARL BERNICOT, la SCEA CGH, l’EARL du CASTAGNET, la SCEA PEPINIERES PEYRES, l’ASA de VIDOUZE, l’EARL du PETIT POUSSE, le GAEC de GAUMONT, l’EARL les NASSUTS, l’EARL ARC en CIEL, M. Jean-Marie PUYO, le GAEC LESCLAUX, l’EARL de LACOGNE, M. Jérémy PUYO et Mme Marie-C. DARTIGUELONGUE n’est pas admise.

France nature environnement Occitanie Pyrénées, l’association France nature environnement Hautes-Pyrénées, l’association Société pour l’étude et l’aménagement de la nature dans le sud-ouest Landes,

l'association Société pour l'étude et l'aménagement de la nature dans le sud-ouest Pyrénées-Atlantiques et l'association Amis de la Terre - Groupe du Gers sont satisfaites

12 09 : Biscarrosse – Enquête publique relative à la 3^{ème} modification du Plan Local d'Urbanisme – La Société des Amis de Navarrosse et la SEPANSO Landes ont adressé leurs observations à la Commissaire enquêtrice : 20 pages dont la conclusion est particulièrement claire : « *Les demandes qui ont été formulées lors de la quatrième modification du PLU de Biscarrosse, n'ont pas ou peu été prises en compte par la municipalité. (par exemple la réintégration du quartier d'En Bergoin dans les SDU, l'arrêt de l'extension de l'urbanisation au Prat de Darriet...).* Au même titre que celles formulées, aux présentes écritures, elles sont fondées, sur le respect du Droit, l'équité, la protection de la Nature, les nombreux témoignages de celles et ceux qui ont pris contact avec nos associations respectives. La non prise en compte chronique de nos demandes, autrement que par la contrainte, le rapport de force et finalement le recours judiciaire alimente irrésistiblement une onde qui sortira de son lit. Comme pour sa jumelle et voisine la commune de Parentis, la loi Littoral protège les Espaces Naturels du Pays de Born, espaces qui sont les fonds de commerce inestimables des communes. Ces espaces ne peuvent indéfiniment endosser le fardeau itératif des causes urbaines et financières. (extrait de SAN observations 2ème modification du PLU de Parentis en Born, août 2024) »

12 09 : Tartas – Inauguration usine de production d'éthanol – RYAM

13 09 : Cestas – réunion Fibois//SEPANSO Aquitaine - Georges Cingal a représenté la SEPANSO Landes.

14 09 : Saint-Julien en Born – Suite au courrier adressé le 7 septembre, le maire répond à Jean Dupouy, vice-président : « Suite à notre échange téléphonique, j'ai donc bien été destinataire du fichier joint. Après l'avoir parcouru, n'étant pas initié à l'interprétation de son contenu particulièrement technique, je l'ai transmis, comme je le fais régulièrement sur le sujet, au service concerné de l'ARS afin de solliciter son appui technique et juridique. J'en ai fait de même avec l'Unité Territoriale Départementale de Morcenx, gestionnaire de la voirie du C.D. 41 dont l'impact produit par la circulation semble aussi perturber votre interlocuteur...

18 09 – Saint-Geours de Maremne – Le maire répond à la SEPANSO (voir 09-09) : « ... nous avons sollicité notre service instructeur à la CDC MACS afin d'analyser les différents points ... Pour l'ensemble de ces raisons, nous vous informons que nous ne pouvons réserver une suite favorable à votre demandes, les autorisation d'urbanisme étant conformes aux dispositions réglementaires en vigueur sur ces terrains.... » - Courrier : 2 pages

20 09 : Bayonne-Tarnos – réunion plénière du SPPP1(Secrétariat permanent pour la Prévention des pollutions industrielles) – Georges Cingal a représenté la SEPANSO

20 09 : Morcenx – 107^{ème} Assemblée générale du Syndicat des Sylviculteurs du Sud-Ouest – Georges Cingal n'a pu assister aux travaux.

23 09 : Aire Sur Adour – Réunion plénière de la commission locale de l'eau du SAGE Adour Amont – validation du de la stratégie du SAGE révisé - Georges Cingal a représenté la SEPANSO – le vote final interviendra le 14 octobre.

24 09 : Seignosse – Litige à propos d'arbres en limite de propriétés. Jean-Pierre Lesbats a échangé avec la personne qui a sollicité la SEPANSO.

25 09 : Mimizan – Le maire rencontre la SEPANSO

25 09 : Mont de Marsan – Sports de nature – Commission départementale des espaces, sites et itinéraires – SEPANSO excusée.

25 09 : Lahontan – Commission Locale de Concertation et de suivi des carrières CEMEX de Saint-Cricq du Gave, Lahontan et Labatut - Georges Cingal a représenté la SEPANSO Landes – Compte rendu officiel : 14 pages

27 09 : Mimizan – Jean Dupouy a représenté la SEPANSO Landes lors de la célébration du combat qui a permis de sauvegarder l'activité et les emplois à la papèterie du groupe Gascogne.

27 09 : Lit & Mixe – Me Verdier adresse au Tribunal administratif de Pau une requête à fin d'annulation (16 pages + 23 pièces jointes de la délibération en date du 30 juillet 2024 par laquelle le conseil municipal a décidé de céder à la société SOVI SUD-OUEST VILLAGES le terrain dont la surface urbanisable de la parcelle AE-577 d'une totalité de 11ha02a71ca et limitée à 7ha12a75ca au prix de 5 millions cent mille euros TTC et « d'accepter (certaines) conditions (suspensives) – Les riverains et la SEPANSO déplorent ce projet d'aménagement en zone sensible : biodiversité, inondabilité... Cette requête est accompagnée d'une requête en référé suspension (18 pages).

27 09 : Bayonne-Tarnos – Instance 23052 (recours contre l'arrêté inter-préfectoral n° 64-2023-06-30-00013 portant modification du règlement particulier de police portuaire) – Me François Ruffié, dans l'intérêt de la SEPANSO 40, SEPANSO 64, Salmo Tierra, l'AAPPMA du gave d'Oloron et de la Fédération de pêche 64 adresse un mémoire en réplique au Tribunal administratif : 17 pages + 6 nouvelles pièces jointes

Documents :

- Arrêté n° 2024/1029 modifiant et complétant le schéma départemental de gestion cynégétique 2021-2027 du département des Landes (*Utilisation spécifique de la munition chevrotine pour le tir du sanglier en battue collective*) – 03/09/2024
- **Délibération n°2014-16 du Conseil National de protection de la Nature relative à la politique de déploiement du photovoltaïque et ses impacts sur l'environnement (juin 2024 – 90 pages)**

https://www.avis-biodiversite.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/2024-16_avis_deploiement-photovoltaique-impacts-biodiversite_cnpn_du_19_06_2024_vf.pdf

- Avis CNPN Terr'Arbouts

<https://www.avis-biodiversite.developpement-durable.gouv.fr/octobre-2024-avis-derogations-a427.html>